

# Évaluation des risques sanitaires : l'Anses renouvelle dix de ses collectifs d'experts

Pour évaluer les risques sanitaires, l'Anses s'appuie sur une expertise collective et indépendante, apportée par des collectifs d'experts scientifiques pluridisciplinaires qu'elle coordonne. Elle lance aujourd'hui un appel à candidature pour renouveler dix de ces collectifs d'experts dans les domaines suivants : alimentation humaine et nutrition, santé et bien-être des animaux, santé des végétaux. Les candidatures à ces collectifs, ouverts aux scientifiques issus d'une grande diversité de disciplines, doivent être déposées en ligne avant le 15 mars 2022.

Pour remplir sa mission d'expertise publique dans ses champs de compétences, l'Anses s'appuie sur une expertise collective et indépendante. Pour cela l'Agence fait appel à environ 800 experts reconnus, aussi bien aux niveaux national qu'international, pour leurs compétences dans des disciplines scientifiques variées. Ces experts interviennent dans les comités d'experts spécialisés et les groupes de travail scientifiques. Prenant appui sur leurs travaux, l'Anses fournit à la collectivité des avis et des recommandations utiles au débat public et à la décision sur de nombreux sujets de sécurité sanitaire.

« Les enjeux de sécurité sanitaire d'aujourd'hui et de demain sont nombreux. L'Anses se doit d'apporter un éclairage scientifique sur les risques sanitaires, en les mettant en perspective les uns par rapport aux autres, pour orienter les décisions de politiques publiques, mais aussi chaque citoyen dans sa perception et ses comportements quotidiens. Les experts de l'Anses se mobilisent pour fournir des évaluations fiables et de qualité, afin de répondre avec justesse aux questions qui sont posées à l'Agence. »

Eric Vial, directeur de l'évaluation des risques

L'expertise collective à l'Anses consiste à :

- faire s'exprimer et débattre des experts de différentes disciplines autour d'un questionnement de sécurité sanitaire ;
- tenir compte de l'ensemble des données scientifiques disponibles ;
- entendre tous les points de vue que les experts expriment de façon collective (diversité des approches) et contradictoire (mise en débat des éléments de preuve en tenant compte des incertitudes) ;
- formuler des conclusions et recommandations, à partir desquelles l'Anses établit un avis.

## Des domaines d'expertise variés

Les experts sont sélectionnés pour quatre ans sur des critères de compétence scientifique et sur la base de l'examen de leurs liens d'intérêt.

Les compétences recherchées sont multiples : évaluation des risques, épidémiologie, toxicologie, biologie, agronomie, nutrition humaine, biochimie et physiologie, hygiène et microbiologie des aliments, technologie alimentaire, écologie, enzymologie, médecine vétérinaire, génétique, infectiologie, production végétale, etc.

Les 10 collectifs dont le mandat est arrivé à terme et pour lesquels l'Agence lance un appel à candidature sont :

### Quatre collectifs dans le domaine de l'alimentation humaine

- comité d'experts spécialisé "Évaluation des risques biologiques liés aux aliments"
- comité d'experts spécialisé "Évaluation des risques chimiques liés aux aliments"

- groupe de travail “Évaluation scientifique des guides de bonnes pratiques d’hygiène et d’application des principes HACCP”
- groupe de travail “ Évaluation des matériaux et auxiliaires technologiques dans le domaine de l’alimentation et de l’eau ”

**Deux collectifs dans le domaine de la nutrition**

- comité d’experts spécialisé “Nutrition”
- groupe de travail “Nutrivilance”

**Un collectif transverse aux domaines de la nutrition et de la médecine vétérinaire**

- groupe de travail “Plantes”

**Deux collectifs dans le domaine de l’alimentation, de la santé et du bien-être des animaux**

- comité d’experts spécialisé “Alimentation animale”
- comité d’experts spécialisé “Santé et Bien-être des animaux”

**Un collectif dans le domaine de la santé des végétaux**

- comité d’experts spécialisé “Risques biologiques pour la santé des végétaux”

Les scientifiques intéressés sont invités à déposer leurs [candidatures](#) jusqu’au 15 mars 2022.